

Département de l'AIN
—
Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE
—
Canton de MIRIBEL
—
Commune de BEYNOST



N° 02-2026-11

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 3 mars 2026
Convocation du : 25 février 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 21

L'an deux mille vingt-six, trois mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

FINANCES : Mise à jour des Autorisations de Programmes

Présents : Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Jean-Marc CURTET, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, M. Patrick THOLON, M. Sébastien RENEVIER, Mme Valérie BERGER, M. Harris GREISS, Mme Cathy BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ.

Représentés :

M. Gilbert DEBARD donne procuration à M. Joël AUBERNON
Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ donne procuration à Mme Anne LE GUYADER

Absents : Mme Elodie BRELOT, M. Franck LONGIN, Mme Sophie GAGUIN,

Mme Anne-Sophie RAMPON, M. Philippe CASAMAYOR, M. Laurent BRUNET

Secrétaire de séance :

M. Jean-Marc CURTET

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programmes et des Crédits de Paiement (AP/CP).

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les AP/CP se composent de :

- l'autorisation de programme (AP) : elle couvre la totalité des dépenses d'investissement du programme pour toute sa durée : études, maîtrise d'œuvre, acquisitions mobilières et immobilières, travaux.
- crédits de paiements (CP) : ils déterminent le montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2311-3 et R 2311-9 ;

Vu la délibération du 14 mars 2024, portant création d'Autorisations de Programmes ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour le montant des AP/CP au vu de l'avancement des projets;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés

Votants	21	
Pour	19	Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Gilbert DEBARD, M. Jean-Marc CURTET, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, M. Patrick THOLON, M. Sébastien RENEVIER, Mme Valérie BERGER, M. Harris GREISS, Mme Cathy BARCELLINO, M. Jean-Pierre COTTAZ
Contre	2	Mme Anne LE GUYADER, Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ
Abstention		

NPPV		
------	--	--

DECIDE la mise à jour des Autorisations de Programmes suivante et la création d'une nouvelle autorisation de programme, ainsi que les Crédits de Paiements afférents comme suit :

Libellé AP	Montant de l'AP à voter	CP 2024		CP 2025		CP 2026	CP 2027	CP 2028
		Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Prévu	Prévu
REQUALIFICATION DE LA MAIRIE	2 930 000,00	615 000,00	89 497,33	1 000 000,00	494 795,33	2 350 000,00		
CONSTRUCTION MAISON DES FAMILLES	6 850 000,00	1 387 891,89	145 824,27	1 927 108,11	278 386,58	1 260 000,00	4 280 000,00	900 000,00
GARAGE OSCAR	500 000,00	1 000 000,00	6 684,14	1 200 000,00	74 116,60	170 000,00		
AMENAGEMENT RUES CENTRALE ET DU PRIEURE	1 930 000,00	500 000,00	272 420,83	800 000,00	29 865,92	1 017 100,00	605 000,00	
REQUALIFICATION DE LA RD 1084	8 840 000,00	100 000,00	10 068,00	2 000 000,00	353 758,99	3 000 000,00	3 600 000,00	1 875 000,00
ECLAIRAGE PUBLIC	2 860 000,00	570 000,00	13 844,25	500 000,00	92 084,52	1 350 000,00	1 400 000,00	
ANCIENNE EGLISE ST JULIEN	580 000,00			300 000,00	73 639,40	470 000,00		
TOTAL	24 490 000,00	4 172 891,89	538 338,82	7 727 108,11	1 396 647,34	9 617 100,00	9 885 000,00	2 775 000,00

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Terrier

Caroline TERRIER,
Mairie de Beynost

Accusé de réception en préfecture :
001-210100434-20260303-
qIfX0100023069-DE
Date de télétransmission : 04-03-2026
Date de réception préfecture : 04-03-2026